

Image not found or type unknown



Victime d'une tentative de viol

Par **kurt**, le **07/09/2011 à 19:49**

Bonjour, ma copine a été victime d'une tentative de viol en août 2011. La personne a été arrêtée. Comment peut-elle bénéficier d'un avocat gratuitement? C'est ce qu'elle peut demander des dommages et intérêts et si oui quel montant? Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **07/09/2011 à 19:52**

Elle doit déjà se porter partie civile et faire un dossier d'aide juridictionnelle si elle a peu de moyens.